

**COMMUNE DE MALZÉVILLE
CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 15 FÉVRIER 2018**

Salle du conseil municipal, 14 rue du Général de Gaulle

Conseillers municipaux en exercice : 29

Membres présents à la séance : 25

Bertrand KLING, Jean-Pierre ROUILLON, Marie-José AMAH, Pascal PELINSKI, Malika TRANCHINA, Philippe BERTRAND-DRIRA, Daniel THOMASSIN, Stéphanie GRUET, Irène GIRARD, Jean-François HUGUENIN-VIRCHAUX, Béatrice BAURAIN De BERNARDO, Claire FLORENTIN-POIZOT, Philippe ROLIN, Marie-Claire D'AGOSTINO, Jessica NATALINO, Adrien BONNET, Elisabeth LETONDOR, Pierre BIYELA, Jean-Marc RENARD, Francine VERBRUGGHE, Corinne MARCHAL-TARNUS, Salvatore LIVOLSI, Catherine CHOTEAU-LESNES, Marc BARRON, Sylvaine SCAGLIA

Votants : 29

Conseillers absents - excusés : -

Procurations : Jean-Marie HIRTZ à Bertrand KLING
Baptiste PAVOT à Marie-Josée AMAH
Jean-Claude BOULY à Corinne MARCHAL-TARNUS
Jean-Yves SAUSEY à Salvatore LIVOLSI

Secrétaire de séance : Sylvaine SCAGLIA

Date convocation : 9 février 2018

N°2018-003

Objet : Acompte de subvention au budget de la caisse des écoles et du CCAS

Rubrique : 7.5.2

Rapporteur : Jean Pierre ROUILLON

En vue de couvrir le règlement des dépenses du 1^{er} trimestre 2018 et dans l'attente du vote du Budget Primitif 2018 de la commune, Monsieur le Maire propose de procéder au versement d'un acompte de la subvention communale de la manière suivante :

- 20 000 € à la Caisse des écoles

Les crédits correspondants seront prévus au budget primitif 2018, fonction 201, article 657361

- 10 000 € au CCAS

Les crédits correspondants seront prévus au budget primitif 2018, fonction 520, article 657362

Vu l'avis favorable de la commission finances en date du 1^{er} février 2018,

**Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,**

Décide de procéder au versement d'acomptes des subventions communales comme proposé.

Le Maire,

Bertrand KLING

